

Communication des résultats N1, N2 et CDF senior – Saison 2017-2018

1. Le samedi soir avant 23h00 ou dès la fin du match (NB. Les feuilles de match peuvent être saisies en direct)

Saisie « au moins » du score du match sur le site « module résultats FFRS », <http://stat.ffrs.asso.fr>

2. Le samedi soir ou avant 12h00 le dimanche

Saisie de la feuille de match sur le « module résultats de la FFRS », <http://stat.ffrs.asso.fr>

3. Avant le mardi soir 24h

La feuille de match doit être « scannée » et nommée de la façon suivante : « **FDM – nom du championnat – n° de la journée – Equipe A - Equipe B** ». Le club recevant conservera « l'original » jusqu'au 31/12/18.

La FDM scannée doit être télécharger sur la feuille de match en ligne dans la rubrique « ajouter un fichier »

Exemple, pour la journée du 30 sept, Noisy nommera le fichier scanné de la façon suivante « FDM – N1 - ELITE – J1 – Noisy/Mérignac »

Important : Les feuilles de matchs ne doivent plus être envoyées par mail. Elles doivent exclusivement être téléchargées en ligne

4. Pour les clubs de N1-Elite, avant le lundi 24 h

Mise en ligne de la vidéo du match

Comme d'habitude, vous filmez le match et vous envoyez la vidéo par Wetransfer (<https://wetransfer.com/>) sur l'adresse alexandre.chartier@ffroller.fr qui se chargera de la mise en ligne.

Les vidéos ne doivent pas dépasser les 2Go.

5. Tout retard dans la saisie du score ou de la feuille de match ou dans l'expédition de l'original ou, en N1-Elite, dans la mise en ligne de la vidéo, sera sanctionné par les amendes suivantes qui seront facturées mensuellement (idem saison 2016/2017)

- 15 € en cas de retard dans la saisie du score le samedi soir sur le « module résultats de la FFRS »
- 20 € par jour de retard dans la saisie de la feuille de match sur le « module résultats de la FFRS »
- 15 € par jour de retard dans l'expédition de la feuille « rapport de match » scannée.
- N1-Elite – vidéo

Le montant de l'amende est fixé en fonction du nombre total des rencontres non filmées et/ou de manière inexploitable et/ou « coupées /hachées » et/ou non mises en ligne dans les délais fixés. Il y aura une amende supplémentaire et immédiate de 500€, en cas de vidéo « coupée » lorsqu'il y a eu une « bagarre » pendant le match ou à la fin du match (avant que les équipes n'aient quitté la piste).

6. Les désignations des arbitres N1-Elite, N2 et Coupe de France sont expédiées par le service compétition FFRS

7. Gestion des calendriers et championnats N1-Elite, N2, Coupe de France (demande de report, etc.) : s'adresser au service compétitions : competitions@ffroller.fr